Mairie de GIVRY



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2018 à 18 HEURES

Date de convocation : 26 janvier 2018 Nombre de Membre en exercice : 9 Nombre de Membre présents : 6 Nombre de votants : 6

L'an deux mille dix-huit, le deux février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIVRY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHABERT Gérard, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents: MM. BONTÉ Gérard, CHABERT Gérard, CHAUFFARD Benoit, CLÉRIOT Jean-Pierre, Mmes LANDRE

Mélanie, NAULOT Patricia,

Absente excusée : Mme BAGNARD Florence Absents : M. AMIOT Bruno, M. CHARLES Claude

Le nombre de conseillers présents étant de six, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire déclare donc la présente séance ouverte à 18 h.

<u>Nomination d'un secrétaire de séance</u>: Conformément à l'article L.212.5 du CGCT, le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme LANDRE Mélanie, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°2018/01 - Changement pompe au Pont

Le Maire relate au Conseil municipal les différents problèmes rencontrés avec les pompes d'assainissement située au niveau du Pont de Givry ces dernières semaines. Après recherches et interventions de Monsieur le Maire pour tenter de relancer la pompe défaillante, la nécessité de changer la pompe est apparue. Le Maire soumet le devis de la société MENGIN au vote du Conseil municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal

- ACCEPTE le changement de la pompe d'assainissement située au Pont de Givry,
- AUTORISE le Maire à signer le devis s'élevant à 2 273 €
- DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget primitif 2018.

Délibération n°2018/02 – Devis élagage

Le Maire présente au Conseil municipal le devis reçu en mairie de la société VERFAILLIE concernant la taille, l'abattage et l'élagage des arbres sur la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal

- ACCEPTE l'entretien des arbres sur la commune de Givry,
- AUTORISE le Maire à signer le devis s'élevant à 2 500 € HT,
- DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget primitif 2018.

Délibération n°2018/03 – Transfert compétence GEMAPI à la CCAVM

Le Maire explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes d'Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM), lors de son conseil communautaire du 22 janvier 2018, le Président a indiqué que la prise en charge de la compétence GEMAPI s'impose aux Communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018. Il est demandé à chaque conseil municipal de délibérer pour autoriser ce transfert.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal ACCEPTE le transfert de compétence GEMAPI à la CCAVM.

Délibération n°2018/04 – Désignation du délégué GEMAPI

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite au désengagement du délégué titulaire « GEMAPI » (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), il convient de désigner un nouveau délégué.

CR Conseil municipal du 02.02.2018





COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2018 à 18 HEURES

Avant de procéder au vote, le Maire demande à ses conseillers si l'un des membres du conseil se porte volontaire pour devenir le nouveau délégué. Personne ne se porte volontaire, Monsieur CHABERT se propose.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal DESIGNE Monsieur Gérard CHABERT comme délégué titulaire,

Monsieur Benoit CHAUFFARD reste délégué suppléant.

Délibération n°2018/05 – Remplacement de la croix rue des Chamières

Le Maire présente au Conseil municipal les devis concernant la restauration de la croix située à l'intersection de la Rue des Chamières et de la Grande Rue.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal

- OPTE pour le devis de l'Atelier Saint-Fiacre
- AUTORISE le Maire à signer le devis s'élevant à 2 112 € TTC,
- DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget primitif 2018.

Questions et informations diverses.

Monsieur le Maire informe que Monsieur CHAUFFARD a fait le point (sur place) avec un chargé de voirie de la CCAVM pour déterminer les besoins de la commune en enrobé et bénéficier des fonds de concours de voirie. Nous sommes en attente de devis.

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès de l'ATR (Agence Technique Routière) pour déplacer le panneau de limitation de vitesse (30 km/h) au niveau du Pont mais il est fortement conseillé de ne pas y toucher : le déplacement de ce panneau de quelques mètres engendrerait le transfert de propriété du Pont à la commune tandis qu'actuellement, c'est au Conseil Départemental d'en assumer les frais de prise en charge.

Monsieur le Maire présente le devis reçu en mairie pour l'entourage du pied de l'arbre situé dans la cour de l'école. Aucune information supplémentaire n'est arrivée en mairie. L'arbre sera conservé en l'état.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion avec le Sous-préfet est programmée le 8 février pour l'avancée du projet SIVOS.

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19 heures 05

CR Conseil municipal du 02.02.2018